

Questions orales

LA LOI SUR LA RÉFORME DU CAUTIONNEMENT

LA POSSIBILITÉ DE RESTRICTIONS DANS LES CAS DE
TENTATIVE D'ASSASSINAT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Justice qui découle de la réponse qu'il m'a donnée hier au sujet de liberté sous caution accordée à des personnes accusées de tentative d'assassinat, mais non encore condamnées. D'après les statistiques présentées aujourd'hui dans les journaux, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la réforme du cautionnement, le pourcentage de personnes en liberté provisoire qui se dérobent à la justice est passé de 5 p. 100 à près de 30 p. 100; le ministre a-t-il par conséquent l'intention de présenter des amendements à la loi sur la réforme du cautionnement pour restreindre le pouvoir des juges dans ce domaine dans les cas de violences criminelles? Ou bien s'agit-il simplement de préciser les pouvoirs des juges sans restreindre la latitude qu'ils ont d'accorder la liberté sous caution?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la Chambre sera bientôt saisie du texte même des amendements, il sera alors possible de les juger dans leur contexte. Il ne s'agit pas simplement de préciser des pouvoirs. Il s'agit également de diminuer les possibilités de liberté provisoire lorsque l'intérêt public semble le demander. On proposera qu'en certaines circonstances l'accusé soit tenu de donner des raisons à l'appui de sa demande. Toutefois, il n'est pas question de changer l'intention générale de la loi; s'il apparaît que l'accusé ne risque pas de constituer un danger pour le public et s'il est peu probable qu'il se dérobe à la justice, il devrait pouvoir bénéficier de la liberté sous caution.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'INCIDENCE DES GRÈVES AU CANADA ET À L'ÉTRANGER—LA
QUESTION DE L'EXACTITUDE DES CHIFFRES STATISTIQUES

M. John Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que, selon le premier ministre et le ministre des Finances, nous venons au deuxième rang mondial pour les grèves, derrière l'Italie, alors que selon le Congrès du travail du Canada nous n'occupons que le septième rang des pays industriels pour le nombre d'heures chômées pour faits de grève, le ministre peut-il nous dire quelle statistique son ministère utilise pour déterminer notre classement mondial à cet égard?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je n'ai pas eu connaissance du communiqué ou de l'information

[M. Gillespie.]

du CTC dont vient de parler le député. Je ne puis fournir de réponse sensée avant de les avoir étudiés.

● (1450)

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre du Travail quel est notre rang mondial pour les 12 ou 18 derniers mois? Est-il aussi mauvais que l'ont déclaré d'autres membres du gouvernement ou la situation est-elle moins grave que cela?

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE MONNAYAGE DE PIÈCES D'OR OLYMPIQUES—
LES RÉPERCUSSIONS PROBABLES SUR L'ÉCONOMIE DES PAYS
DU TIERS MONDE

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, comme les pièces d'or olympiques qui vont être mises en circulation en vertu du bill C-63 vont avoir cours légal, le ministre des Finances peut-il nous dire s'il a modifié sa politique de démonétisation de l'or, et s'il a informé le fonds monétaire international de ce changement de politique?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Vérification faite, monsieur l'Orateur, la mise en circulation de pièces en or ayant cours légal n'est pas contraire à notre politique.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le ministre déclarait à la Chambre le 20 février, comme il est dit à la page 3396 du Hansard, que la vente de l'or sur le marché libre plutôt qu'au cours officiel aurait des effets désastreux pour le tiers monde. Le ministre peut-il nous dire s'il estime toujours que la vente des pièces olympiques va nuire au tiers monde, et s'il a des mesures en vue pour y mettre un terme?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je répondrai à cela que les pièces olympiques vont se vendre à leur valeur nominale, et non au prix de l'or.

DEMANDE DE RAPPORT SUR L'ÉTUDE RELATIVE AUX
INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU CANADA

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, hier, mon collègue, le député de Sault-Sainte-Marie, a demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce de commenter certaines déclarations du ministre des Finances à propos de l'investissement étranger. Le ministre avait répondu qu'il serait préférable de poser la question directement au ministre des Finances. Maintenant qu'il est de retour, j'aimerais lui poser cette question. Le 15 mai, il a déclaré que le gouvernement est en train de revoir toutes les lois et les politiques qui concernent l'investissement étranger au Canada. Peut-il dire si, comme les articles de journaux sur ses récentes déclarations semblent l'indiquer, cet examen a eu lieu? Si oui, quels changements compte-t-il apporter aux politiques d'investissement étranger?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le soir du budget est trop près pour que je réponde à cette question.